L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 3 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philipps, notaire, 5 Comi. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande une jeune fille française pour s'occuper d'enfants et faire le ménage d'une maison. S'adresser 617, avenue St-Charles, en se munissant de lettres de recommandation.
3 janv 7*

ON demande—100 faiseurs de paletots et 50 faiseurs de pantalons. Bons gages donnés chez Léon Godchaux, 81, 83 et 85 rue du Canal.
3 janv—1 sem

ON demande—Une femme d'un certain âge pour faire le ménage et un peu de cuisine. S'adresser 155 rue Conti.
31déc—3t

SOLICITUD—Para un asunto que le interesa, se solicita al jóven D. Aníbal Agramonte, venido de Puerte Cortes (Honduras) en el vapor "Wanderer," hace cuatro semanas. El Sr Agramonte es natural de Puerto Principe, Isla de Cuba. En la Tabaquería, esquina de Magazine street y Felicity Road, No 520.
28 déc—7t

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE.
20 déc—

A LOUER.

A LOUER—Une maison, 7 chambres, 94 Ursulines. S'adresser Bouron, 134 Chartres.
1er jan—7 f

A VENDRE.

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 123 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Victoire Bellocq, femme de Jean Sabathé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,824—Division E. Attendu que Bernard Borie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Victoire Sabathé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3janv—3,7,12

Succession d'Emilia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,863—Division E. Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emilia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25, 30—3 janv.

Succession de John McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,125—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 déc—27,31 déc, 5 jan.

Succession de Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,879—Division A—Attendu que Arthur Heric a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27déc—27 31 5jan

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Anthony Clessi vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Clessi, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, après publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Députe-Greffier.
3 jan—3 an 13 jan

Scannell & Lafaye vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. O. Scannell, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., aux fins de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30déc—3f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen individuellement et comme un membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses créanciers—No. 22,714—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Christy, notaire en cette ville, LUNDI, le 9ème jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Charles Van Benthuysen et la dite compagnie soient suspendues, et que Branch Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
15 déc—3f au 9 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852—Robert Morris vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Ebert, notaire en cette ville, à son bureau No 23 Commercial Place, le SAMEDI, 14me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
29déc—3f au 14 jan

Succession de veuve Emma Ubdé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,862—Division A. Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve Emma Ubdé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 déc—26, 30—3 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Karsheedt et Bienvenu vs. leurs créanciers—No 22,836—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Karsheedt & Bienvenu et de Edwin Karsheedt et Joseph Guichard Bienvenu, Israel Karsheedt et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux; et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
21 déc—6f au 25janv

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000...		$150,000
1 ... de	50,000...	50,000
1 Lot de...	20,000...	20,000
2 Lots de...	10,000...	20,000
4 Lots de...	5,000...	20,000
20 Lots de...	1,000...	20,000
50 Lots de...	500...	25,000
100 Lots de...	300...	30,000
200 Lots de...	200...	40,000
500 Lots de...	100...	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation...	$300...	$30,000
100	200...	20,000
100	100...	10,000
1000 .. de terminaison	50...	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN..................Président
J. H. OGLESBY...............Vice-Président
CHAS. E. RICE...............Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. B. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman,
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 87—1an

PIANOS —DE— PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.

1er oct87—1an

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.

379......RUE DECATUR......379
21 avril—1 ... Près le Marché Français

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M. Français, Anglais, Volapük, Tenue des Livres, etc.
14 oct—

Maison C. Rouyer.

F. BARKER, Successeur,
COIN CHARTRES ET CONTI.

Invite sa nombreuse clientèle ainsi que le public en général, à visiter son stock de montres et de bijoux, services de table en Alfénide, etc., etc., et s'assurer de la réduction faite dans ses prix: Rouleaux de serviettes en argent (sterling) à $1 Dollar. Grand sacrifice dans les articles d'Eglise. Louage de couverts, vaisselle, etc. Dorure et argenture. Réparations de toutes sortes. Spécialité de lunettes et de pince nez.
11déc—1m

Avis.

Succession de Francisco P. Martinez.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs créances au soussigné, et les débiteurs sont notifiés d'avoir à payer entre ses mains les montants qu'ils peuvent devoir.
J. MARTINEZ, Administrateur,
23déc—10f Nos. 7 et 9 rue des Magasins.

Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL,

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et ses brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 14me JOUR DE FEVRIER,
1888.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visitent notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisé et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégés par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos anciens sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté souhaite une bonne et heureuse année, à tous les résidents de sa ville bien-aimée, et exprime le désir que la Paix et l'Harmonie y règnent, et que la santé et la prospérité sans cesse.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville des Fleurs, le 1er jour de Décembre 1887, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 21 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 3229, Nlle-Orléans, Lne.
1 janv—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. J. Zuntz vs. Céleste Lefèvre, veuve de Charles Chartier et E. L. Chartier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,812—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 février, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de soixante-quatre pieds.

2° Et un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro douze, dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par le défendeur de Jos. Schemel, conformément à un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30—3,10,17,24,31janv—4fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, E. R. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valmont, Camp, Cadiz et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2, borné par les rues Céleste, St-James Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hemécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16déc—16 23 30—jan 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Maginnis et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-cinq trente-deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony et Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces du coin de la rue Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet et courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.

Etant composé de toute la partie des lots cinq, et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28 jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Florat.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,554—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros cinq, douze et treize, dans l'ilet numéro six cent vingt-cinq, borné par les rues Perdido, Gayoso, Gravier et Dupré, sur un plan dressé par Castaing et Cellos, architectes, en date du 20 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir:

Les lots numéros cinq et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds, et le lot numéro treize mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le premier jour de décembre 1868.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Valence, Cadiz, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros un à dix-huit, inclusivement, et vingt-trois et vingt-quatre, sur un plan de Reuss et Schlarbaum, voyers, en date du 17 avril 1851, déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros un à dix inclusivement, mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Denis et Valence, et le lot numéro dix, l'encoignure des rues St-Denis et Cadiz. Les lots numéros onze et douze mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots treize à dix-huit mesurent chacun trente pieds de face sur la rue St Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots vingt-trois et vingt-quatre mesurent chacun trente pieds sur la rue Cadiz sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Mme Joanna M. Phillips et Mme Ann C. Jones par deux actes passés pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le douzième jour de mai 1854.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9déc—9, 16, 23, 30—jan—4, 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari.
No 22,101—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 déc—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes—

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et n'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, de droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
1oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 3 janvier 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Charles et Chestnut, à la vacherie Elgin, près du parc Audubon,

15 vaches laitières, 1 cheval, 2 juments, dont une de race, pleine d'un étalon de prix, 1 spring wagon, 1 jersey wagon couvert, 1 phaeton, 1 jumper, charrette à lait, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
31 déc—

Bien de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Gamet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,107.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—

1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans, Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille (138,968|515,000 de soixante-six lots de terre) désignés par les Nos 55 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puissegur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1886. Les lots Nos 55 à 89 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession par feu Emile Gamet et feu John Puissegur.

3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier du navire de Gamet et Puissegur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Lesquels billets porteront 8 pour cent, d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes de l'Etat et de ville pour l'année 1887.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3.10 17,24.31—janv 7

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau, 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélie Stiegler, née Rippe, Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour, et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse de feu Charles Stiegler, No 19,509 du dossier de la dite Cour, et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs, la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes:

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet 294 borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro (faisant partie du lot No. 2, mentionné dans le dit croquis) et comprenant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots No. 1 et 2 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse, et mesurant 43 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là environ 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 22 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue Tonti, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à barrique, écurie, lieux d'aisance, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par les lettres A B C D et E, sur un plan fait par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat de feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882, dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds de profondeur, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la 1 gne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house), une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc, et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposés au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèques avec un intérêt du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées jusqu'au paiement, et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession et tout autre détenteur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant en litige.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,874—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme membre des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons sociales soient suspendues; et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 3 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 3 janv—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Paderas et al. vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,479.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 20, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Johnson et Galvez, sur un plan dressé par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé au bureau de Louis Féraud, ex-notaire en cette ville, et formant le coin des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 30 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en coupons conformément aux intérêts des parties, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29déc—29 31 jan7 14 21 28

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Troisième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22 049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Frederichs, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 13 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 8 pouces de façade rue Johnson, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 20 sur un plan de J. N. Depouilly, sous voyer de la ville, en date du 2 octobre 1866, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double en bois désigné par le No 249 rue Johnson.

Conditions—Comptant: l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire 134 rue Gravier aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

Cottage et vaste terrain dans la rue Washington,

Près du Bayou St Jean et de la rue de l'Esplanade,

A un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, côté nord de la rue Washington, entre le Bayou St Jean et Hagan Avenue, désignés par les Nos 1 à 4, mesurant ensemble 162 pieds 10 pouces de face à la rue Washington, sur des profondeurs variant de 118 pieds 9 pouces et 3 lignes sur un côté, de côté, sur 67 pieds 10 pouces sur l'autre. La maison est couverte en ardoises, et a 4 chambres et un vestibule dans le principal corps de bâtiment et 3 chambres dans le fond, avec écurie, hangar, etc. Un grand jardin, des arbres fruitiers, etc. Elle est très confortable et dans le voisinage de trois lignes de chars des compagnies de la rue Dumaine et de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, le privilège du vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Dreyfous, notaire.
24 déc—24 25, 31 janv 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques sites pour bâtir, Nos 292 à 300 rue Magazine.

Occupés actuellement par des écuries, et

Résidence rue Clio.

Vente en partage, sur conditions libérales à crédit.

Hugh D. Brown vs. Mme A. O. Brown, tutrice, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,146.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 17 novembre 1887, et signé le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, savoir:

1° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Gaiennie ou Clio, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages et trois rangées de hangars et d'écuries à un étage, le tout connu comme Nos 292 à 300 rue Magazine et occupés actuellement par les écuries de "Singer Manufacturing Co." et se loue à raison de $60 par mois.

2° La bâtisse en briques à deux étages, No. 107 rue Gaiennie ou Clio, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente au fond à celle-ci. Le terrain est composé de deux lots désignés comme C et D sur une esquisse par De Armas, voyer, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot C mesure 33 pieds de face sur la rue Gaiennie ou Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Le lot D adjacent au fond, mesure 29 pieds 9 pouces 8 lignes à l'arrière du dit lot C, sur 16 pieds de profondeur—le tout mesure américaine—la bâtisse est retirée de la rue, avec plateband devant, galeries devant et sur le côté, et quelque 8 chambres ou plus—est occupée par Mme Cronan, payant un loyer de $20 par mois.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec les autres clauses de garantie usuelles. Les billets seront subdivisés en coupons si on le désire. Un dépôt comptant de 10 0|0 sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas. G. Andry, notaire.
17déc—17 24 31—7 14 21 janv.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

Succession d'Adam Ploth, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 22,272.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, LUNDI, 9 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1887, Dossier No 22,272 pour le compte de la succession ci-dessus décrite, il sera vendu—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas ou Fulton, Lovée, Harmony et Pleasant, mesurant 46 pieds 4 pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et face à la rue Harmony de 84 pieds 3 pouces, et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté près de la rue Pleasant. Toutes les mesures sont plus ou moins.

Conditions: Comptant.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—jan 7 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Christian T. Schmalz vs. ses créanciers—No 22,842, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Christian T. Schmalz soit tenue et convoquée pardevant John L. Legier, notaire, en cette ville, le SAMEDI, 7me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit.
Nlle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 déc—3f au 7 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers.—No 22,929 Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, JEUDI, le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande d'un répit de un, d'eux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un block de maisons avec façade en briques.

Coin des rues Carondelet et Girod.

Rapportant plus de $100 par mois.

Succession de Samuel Friedlander et épouse, tous deux décédés.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 4 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu et signé le 7 mars 1887 dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als., vs Florance Schwabacher et al No 20204 de la dite Cour Civile de District, étant un jugement pour effectuer un partage. Laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et épouse, No. 17,363, Division D, de la dite cour et en vertu et conformément à un ordre de la dite cour, rendu le 12 mars 1887, dans la dite affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florance Schwabacher et al., No. 20,204, Cour Civile de District, Division C, tous deux consolidés, homologuant la procédure de l'assemblée de famille tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, en faveur des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, et les autres ordres rendues dans la dite succession le 29 novembre 1887, Division D, homologuant les délibérations des autres assemblées de famille tenues pardevant le notaire en faveur des dits mineurs, le 23 novembre 1887, sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, qui forme l'encoignure des rues Girod et Carondelet, et mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur et de face à la rue Girod de 94 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences façade en briques à un étage et couvert en ardoises, connu par les Nos 163 à 171 1|2 rue Carondelet et 188 à 192 rue Girod avec deux bâtisses en bois dans le fond rapportant ensemble $100 par mois, et bas loué à bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et deux ans au gré des acquéreurs avec 6 pour cent d'intérêt comptés 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, incluant l'assurance et le transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat, etc., 10 pour cent sera requis sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er jan—1 8 15 22 29—4 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain propre à bâtir,

rue Baronne, près de la rue Polymnie.

Un très beau site

sur lequel on peut bâtir, rue Erato, près Carondelet.

Une charmante villa d'été

à Mandeville, Lne.

Succession de P. R. Middlemiss, décédé.

A crédit, longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A," daté du 24 décembre 1887, dossier No 22,031 pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan il sera vendu—

Rue Baronne.

1° Un terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Enterpe et Polymnie étant une partie du terrain précédemment No 2 il mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Rue Erato.

2° Deux terrains et demi, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 11 et 12 et une moitié du terrain No 10 à côté; ils mesurent comme suit: Les terrains Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 23 pieds de façade rue Erato sur une profondeur de 108 pieds.

La moitié du terrain No 10 mesure 11 pieds 6 pouces de façade rue Erato sur une profondeur de 108 pieds, formant une mesure totale de 57 pieds 6 pouces, sur 108 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une boutique de charpentier recouverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance et un petit bureau portant le No 217 de la rue Erato; un charpentier pendant longtemps y a été établi.

Le hangar sur cette propriété couvre à peu près 9 pieds sur le terrain adjacent et devra être enlevé aux frais de l'acquéreur.

Une villa d'été à Mandeville.

3° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le village de Mandeville, paroisse St-Tammany, en cet Etat, carré d'ilet borné par les rues Lac, Lamarque, Foy et Claiborne, et mesurant 172 pieds de façade sur la rue du Lac (sur le rivage) sur une profondeur de 475 pieds entre lignes parallèles, s'étendant en arrière de et faisant face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec bâtisses de dépendances, ayant 8 chambres, cuisine, etc., des galeries de 12 pieds de largeur tout autour de la maison, citerne, écurie et remise, wharf et chambre à bain. 3 Pacanier, etc., une jolie maison, le tout sera vendu ensemble avec tout le mobilier et tous les effets mobiliers, conformément à un inventaire exigible.

Le tout d'après les plans de A. De Armas, député voyer de la ville, qui peuvent être vus sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, également divisé avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant une hypothèque spéciale avec lien de vendeur, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les polices d'assurances transférées et la clause de non aliénation. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs adjudications, les taxes de l'Etat et de la ville pour l'année 1888 si elles sont dues. Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 27—jan 1 8 15 22 28.

Une plantation de valeur,

7 1|2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans Sur le fleuve Mississippi.

Ayant environ 1400 acres de terre,

Dans la paroisse St-Charles,

Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans,

En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als., vs. Florance Schwabacher et al., No 20,204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme, No 17,363, Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan:

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 7 1|2 lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue comme la Plantation Friedlander, et mesurant 7 3|4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 3 arpents 9 toises et dont 4 pieds ont une double concession mesurant 113 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornés à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Luling," appartenant actuellement à R. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugazon, et connue comme la "Lone Star Plantation," ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges servitudes y appartenant et ayant 395 et 48|100 acres.

2° Un autre morceau de terre situé au fond de, et contigu à la propriété décrite ci-dessus, et étant les sections 49 et 57 dans le comté 13, South Range 21, Est, contenant 239 28|100 acres.

3° Un autre morceau de terre situé au fond de et contigu à la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. de terres en Louisiane, et ayant 619 22|100 acres et le N. E. 1|4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 80|100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97|100 acres, tous plus ou moins.

La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range 21, et dans le quartier N. E. de la section 7, même Comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du même, les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.

Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en briques bien construite couverte en ardoises, ayant bouilloires, machine à vapeur, moulin à cannes, portant équipages, bacs à vin de cannes, etc., estimés à $15,000; aussi une résidence pour Economes, 21 cabanes doubles, hôpital, entrepôts, atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, etc., et autres dépendances nécessaires.

Le dessèchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal passant au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages sans qu'on ait besoin de se servir de machines à dessèchement.

Le Pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et nourrissant pour le bétail.

La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès comme habitation, à sucrerie jusqu'à ces quelques dernières années, et l'on peut y cultiver le sucre ou le riz si le propriétaire le désire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 6 0|0 intérêt courant ou 8 0|0 intérêt éventuel du jour de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0|0 de frais d'avocat, etc., 10 0|0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4déc—4 11 18 25 janv 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés donnant un bon rapport.

No 130 et 132 rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre—Double corps de logis.

No. 5 rue Annette entre St. Claude et Marais—Résidence en bois à un étage.

No. 158 rue Galvez entre Dumaine et Ste Anne—Joli cottage.

Cottage élégant dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany.

Succession de Louise Mathilde Lehmann.

No 22,726—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un morceau ou une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, située dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Galvez, Dumaine, Ste. Anne et Johnson, qui doit être pris à une distance de 76 pieds du coin des rues Dumaine et Galvez, la dite portion de terre mesurant, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Galvez, sur 33 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, la dite portion de terre étant formée de tout une portion de terre désignée par la lettre A sur une esquisse annexée à un acte pardevant A. E. Bienvenu, le 18 octobre, 1870, et de la portion du fond du lot de terre désigné par le No. 10 sur un plan de L. Surgi, daté le 1 janvier, 1818, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 37, du livre de plans No 3. Etant la même propriété qui a été achetée par Louis Ernest Lehmann, comme tuteur de et pour le compte de son enfant mineure, Louise Mathilde Lehmann de Edouard Hermann Lehmann, d'après un acte de vente exécuté pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 22 avril 1874, et enregistré aux bureaux des aliénations dans le livre 111, folio 473.

Les améliorations comprennent un joli cottage avec 2 chambres et une cuisine, hangar, plus lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc., connu par le numéro municipal 158 rue Galvez.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annette, Bons-Enfants (St-Claude), Marais, anciennement Moralès, et Ste Antoine, et mesurant d'après une esquisse dressée par Edgard Pilie, architecte, le 29 février 1884 et annexée à un acte de vente fait par W. A. Bienvenu et autres à Emile Angaud, exécuté pardevant P. E. Théard, notaire, le 31 mars 1884, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine. Etant la même propriété que Edward H. Lehmann a achetée comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Emile Angaud, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 12 juin 1884, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 119, folio 583.

Les améliorations comprennent une maison en bois avec toit en ardoises, ayant 4 chambres et un cabinet, une cuisine à un étage avec 2 chambres, deux citernes, water-works, lieux d'aisance, etc., connue comme le numéro municipal 5 rue Annette.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Toulouse et St Pierre, mesurant 30 pieds de façade rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Edward H. Lehmann comme tuteur de et pour compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann des héritiers et représentants légaux de Louis Muhl, d'après un acte pardevant R. J. Kerr, notaire, le 7 juillet 1884, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 121, folio 100.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, double, avec deux corps de logis avec façade en briques, ayant un étage et un attic, ayant au rez-de-chaussée 4 chambres et 1 cabinet de chaque côté, une cuisine, en briques à un étage avec des chambres, citernes, lieux d'aisance, gaz, water works, etc., connue par les numéros municipaux 130 et 132 rue Bourbon.

4° Un portion de terre située à Mandeville dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, dans un espace du carré borné par les rues Lake, Carroll, etc., 166 pieds ... pieds ... de la rue Lake, ... dans la ville de Mandeville, laquelle portion de terre est privée d'une distance de 120 pieds ... à l'encoignure des rues Lake et Carroll ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et aussi les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent ... conformément à l'inventaire.

Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehman comme tuteur et pour compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Charles Peter Duret, d'après un acte exécuté pardevant Charles J. Théard, notaire le 22 avril 1884, et enregistré aux bureaux des aliénations, livre L, folio 247, 349 de la paroisse St-Tammany.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec quelque cinq chambres et cabinets, corridor au centre, cuisine, remise et écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en deux ou en paiements égaux avec 8 0|0 d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 déc—28 31 jan 7 14 21 28.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, drays, camions, charrettes, bois de corde, etc.

Succession de Patrick Doniol

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 22,950.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18, rue Bourbon—MERCREDI, 11 janvier 1888, à 11 heures ... à l'Avenue de la Louisiane et de la rue ... en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété décrite ci-après, à savoir:

3 mulets, 3 drays, 1 camion, 5 charrettes à immondices et 3 brouettes, aussi un lot de sel en ... sel (Rock salt) et 25 cordes de bois de frêne.

Et à 11 1|2 heures A. M., le même jour, à la résidence du défunt, No 258 rue Chestnut entre Aline et Foucher il sera vendu un lot de meubles de maison et autres effets.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
31 déc—31 jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence dans le deuxième district. Au coin des rues Galvez et Hôpital.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Ernest Prugst.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital et mesure 34 pieds, 7 pouces et 1 1|2 ligne de façade rue Galvez, sur 121 pieds, 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital; 35 pieds 4 pouces et 2 1|2 lignes de largeur sur la ligne le divisant du terrain B; et 40 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent un cottage en bois solidement construit et élevé du sol avec couverture en ardoises, et une bâtisse à deux étages dans le fond aussi couverte en ardoises, ayant 5 chambres dans la bâtisse principale, 4 chambres dans la bâtisse du fond, cuisine à bain, lieux d'aisance, etc.; aussi deux hangars, une des deux très grand et un usage comme rempart, beaucoup d'arbres, plantes et grosses eaux, entrée pour voitures, deux puits, etc., etc., le tout splendidement réparé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit, à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a une, sera représentée par des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date au paiement final. L'acte portera toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 0|0 sera exigé comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10déc—10, 17,24 31—jan 7 et 14

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie, bestiaux, wagons et autres effets.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—MARDI, 3 janvier 1888, à midi, au local du coin des rues Walnut et Felicia, Gme District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 21 décembre, 1887, Dossier No. 22,559, pour le compte de la succession de John E. Schroeder, décédé, à l'encan il sera vendu—

Tout le contenu d'une grocerie, un piano, chevaux, vaches et autres bestiaux, buggy, wagon et autres effets, conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
22 déc.—22, 27, 30 janv. 3.

William H. Stehle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,947—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph J. Hooper, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 déc—29—3,7 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GERMANIA HOMESTEAD & BUILDING ASSOCIATION STOCK. BAIL.

Vins, Liqueurs, Cigares, Meubles, &c.

Succession de Mary Barrett, femme de Wm. H. Bourke, No. 21,873.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale.—LUNDI, 9 janvier 1888, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, coin des rues Poydras et Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Honorable William T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," actuellement absent sur un congé, le contenu du dit local pour le compte de la dite succession consistant en partie de:

Liqueurs, Vins, Cigares, Tabac, Articles pour tables, Stove, Verrerie, Coutellerie, Pendule, Meuble, etc.

— Aussi —

Le privilège du terme non expiré du bail du dit local finissant le 31 août 1888, à raison de $175 00 par mois, payable mensuellement; une copie du dit bail sera lue au moment de la vente. Le tout sera vendu en bloc.

— Aussi —

En vertu du même ordre et pour compte de la dite succession, à la même heure et au même local, il sera vendu:

5 actions Germania Homestead and Building Association, en partie payé.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
27 déc—27 31—jan 5 9

Placements d'argent rémunérateurs

Dans des propriétés améliorées du Premier District,

Au coin des rues Girod et Dryades, une bâtisse en briques à un étage au coin même et une en briques à deux étages, façade rue Dryades, occupée comme une épicerie de famille faisant le détail.

Nos 216 et 216 1|2 rue Dryades, entre Julie et Girod, deux bâtisses à un étage.

Nos 222, 224 et 226 rue Dryades entre Girod et Julie, deux bâtisses à un étage.

No 244 rue Girod, entre Remparts et Dryades, maison de résidence en briques à deux étages.

Succession de Marie Barrett, épouse de Wm H. Bourke.

No 21,873.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Wm T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, en congé, la propriété de valeur ci-après décrite pour le compte de la dite succession, savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Girod, Julie, Philippa et Cirque (aujourd'hui Remparts) désigné par le No 3 sur un plan de M. Harrison, daté du 4 mai 1845 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 63 pieds de face rue Girod, sur 65 pieds de face rue Philippa, formant l'encoignure des rues Philippa et Girod, acquis par acte du Dr E. Lanaux, par acte pardevant Drouet, notaire, 8 décembre 1875.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée par une épicerie, comme magasin de détail, marchand de buvette; et une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Dryades, avant 7 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., et à cuisine ... qui est converti en ... Cette propriété ... 1888 au taux de $20 par mois ...

2° Un terrain avec toutes les bâtisses ... dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Julie, Girod et Remparts ... 32 pieds ... pouces ... sur une profondeur de ... et mesurant ... rue Dryades, ... numéros municipaux 216, 216 1|2 rue Dryades.

Acquis des héritiers de Henry Demasse, d'après un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire public, le 17 juin, 1878.

Les améliorations comprennent une maison en briques à double, corps de logis et un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, cuisine, citerne, gaz, eau, etc.

Chaque côté est loué $15 par mois. Pas de bail.

3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Remparts, Dryades et Julie, mesurant 31 pieds ... pouces ... de face à la rue Girod, sur 65 pieds ... de profondeur ... désigné comme le No 4, et une portion du lot No 3 d'après le plan de M. Harrison du 4 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville.

Acquis par achat de Wm. Ware et autres par acte passé pardevant G. C. Préot, notaire, 13 juin 1883.

Les améliorations comprennent une résidence élégante en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 244 rue Girod, avec une bâtisse en briques à deux étages attenante à la dite résidence, contenant huit chambres, petite galerie, lieux d'aisance, grande citerne sur fondation en briques, chambres au fond, parterre sur les côtés, etc, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Dryades, Remparts et Julie, ... 60 pieds de face à la rue Dryades, ... de la succession de Nicholas Dacon, d'après un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 6 avril 1877.

Les améliorations comprennent deux bâtisses à un étage, dont une en briques et une en bois, ayant la façade en briques, avec quatre chambres, citerne, etc, avec une grande citerne qui divise ces deux maisons connue par les numéros municipaux 222, 224, 226 Dryades. Louées ensemble à raison de $46 par mois. Pas de bail.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant E. C. Stockton, notaire aux frais des acquéreurs.
17déc—17 24 31—7 14 21 janv.

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.

Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.

Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.

No 22,340.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du ... décembre 1887, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivis d'intérêt d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 27, de l'ilet No 35, compris entre les rues Havana, Libéraux et Force et la Promenade de Londres, sur un plan fait par J. A. ... le 2me jour de mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, en cette ville. Lequel lot de terre mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Libéraux sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces; et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.

2° La moitié indivise d'intérêt dans quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 43 borné par l'avenue London et les rues Magistrat, New Orleans et Vertue, lesquels lots de terre ... et sont désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 sur un plan de C. Giroux, en date du 10 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit; le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Vertue et formant l'encoignure, les lots Nos 8, 9 et 10 mesurant chacun 32 pieds de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations sur les dits lots ... et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant C. J. Théard, notaire ...
[illegible]

Vente ... de Maître en Chancellerie.

No ... Cour de Circuit ... pour le District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de l'Association ... Planteurs de la ...

PAR A. G. BRICE, Maître ... Hoey, Crieur—Conformément ... de la Cour ... le soussigné Maître vendra à l'encan ... Hoey, crieur, au dernier et plus haut enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, ... à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété suivante, à savoir:

1. La bâtisse en briques à deux étages, (occupée anciennement comme maison de ...) rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Royale et Bourbon, le terrain mesurant vingt six (26) pieds de ... (63) pieds de face à la rue Toulouse, sur soixante trois (63) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins; le dit morceau de terre étant celui acquis de la dite Association ... par acte pardevant Félix de Armas, notaire.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat en billets payables dans un et deux ans avec six pour cent d'intérêt à la date de la confirmation de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec une police d'assurance et les clauses de garantie usuelles.
A. G. BRICE, Maître.
9 déc—5 f au 14 janv.